

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1863

25 juillet 2015

### SOMMAIRE

Accent Investments S.à.r.l. ....	89404	Mobile Challenger Intermediate Group S.A. .....	89385
Agence Immobilière MCM S.à.r.l. ....	89409	Monte Cristo SICAV-FIS .....	89422
AltaFund Invest II S.à r.l. ....	89395	Nbim Karl S.à r.l. ....	89400
Altice Luxembourg SA .....	89411	NBIM Marcel S.à r.l. ....	89405
APG 4 .....	89378	Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl .....	89394
Arc Etoile .....	89408	OAK International S.A. ....	89396
BJT S.à r.l. ....	89397	OCM Starfish Topco S.à r.l. ....	89397
Check Point S.à.r.l. ....	89384	Prime Invest I .....	89424
Digital Services XXXVIII 4 S.C.Sp. ....	89382	QS HIExpress GP .....	89403
Dundeal (International) 12 S.à r.l. ....	89410	Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l. .....	89399
ECIP Agree S.à r.l. ....	89408	Saale Wohnen S.à r.l. ....	89405
Halley Sicav .....	89378	Schroeder & Associés .....	89410
Hipoteca XXIV Lux S.à r.l. ....	89385	Stradivari Advisors S.A. ....	89411
HSB Invest SCSp .....	89399	SwiftStake Technologies S.A. ....	89409
Ixe Platinum Fund .....	89380	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l. ....	89422
Jesa S.A. ....	89382	Tishman Speyer 100 NOX Holdings S.à.r.l. ..	89394
JH Automotive .....	89383	Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l. ....	89424
La Praline S.à r.l. ....	89381		
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ....	89393		

**Halley Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 168.353.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le mercredi 15 avril 2015:*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Mr Didier Laloux, Mr Gerard Alba Soler et Mr Alain Leonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;
2. de réélire Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

*Pour HALLEY SICAV*

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015077764/18.

(150089188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**APG 4, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 197.116.

*Excerpts of the partnership agreement ("the Agreement") of APG 4 Société en Commandite Spéciale executed on 25 May 2015*

**1. Incorporation date and period.** The Company was incorporated on 25 May 2015. The company is established for unlimited period of time.

**2. Name.** The special limited partnership shall have the name: "APG 4 Société en Commandite Spéciale" ("Partnership")

**3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, receivables, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, issuance of bonds, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation, which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

**4. Registered Office.** The Partnership shall have its registered office at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

**5. Partners who are jointly and severally liable.** ANGEL POLAND GROUP Sp. z o. o., a Polish limited liability company with registered seat in Kraków, at Szlak str. 50/A4, 31-153 Kraków, Poland, registered in the Polish National Court Register under the number KRS 0000553862 (the „General Partner”).

**6. Managers and Signatory powers.** The Partnership shall be managed and represented by the two (2) up to four (4) Managing Managers divided into Class A Managers and Class B Managers being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the "Managers"), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

*In capacity of Class A Managers:*

Mr. Ron Ben Shahar, director of companies, born on 13/02/1973 in Tel Aviv, Israel and residing professionally at 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Great Britain;

*In capacity of Class B Managers:*

Jacek Wolak, independent manager born on 26/11/1974 in Nowy Targ, Poland being Luxembourg resident, domiciled at 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché of Luxembourg.

Decisions of the Managers are validly taken if they are approved by the majority of Managing Managers including at least one manager of each class.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

*Extrait d'un contrat de société sous seing privé («le Contrat») de APG 4 Société en commandite spéciale constituée le 25 Mai 2015*

**1. Date de création et durée.** La date de constitution de la Société est le 25 Mai 2015. La Société est établie pour une durée illimitée.

**2. Dénomination.** La dénomination de la société en commandite spéciale est: "APG 4 Société en Commandite Spéciale" ("Société")

**3. Objet social.** L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions, contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, créances, brevets, marques et licences ou ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, émission d'obligations, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède par l'Associé Commandité et (b) accomplir tout acte légal ou activités n'étant pas incompatibles avec ce qui précède.

**4. Siège social.** Le siège social de la Société est fixé au:., place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Luxembourg.

**5. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables.** ANGEL POLAND GROUP SP. Z.o.o., une société Polonaise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à au 50/A4 Rue Szlak, 31-153 Cracovie, Pologne, inscrite au Registre de la Cour Nationale de Pologne sous le numéro KRS 0000553862 (l'«Associé Commandité»).

**6. Gérants et pouvoir de signature.** La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

*En tant que Gérants de Catégorie A:*

M. Ron Ben Shahr, administrateur de sociétés, né le 13/02/1973 à Tel Aviv, Israël et demeurant professionnellement au 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Angleterre;

*En tant que Gérants de Catégorie B:*

Jacek Wolak, gestionnaire indépendant né le 26/11/1974 à Nowy Targ, Pologne étant résident luxembourgeois, domiciliée au 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Les décisions des Gérants sont valablement prises si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un gérant de chaque catégorie.

L'Associé Commandité de la Société

Ron Ben Shahr / Jacek Wolak

*Director Category A / Director Category B*

Référence de publication: 2015078240/90.

(150090382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**IXE Platinum Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 183.668.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IXE Asset Management AG, a public limited liability company organised under the laws of Switzerland, having its registered office at Limmaquai, 144, CH-8001 Zurich, Switzerland, registered with the trade and companies register of the canton of Zurich under number CH-170.3.029.929.1 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr John Hustaix, Jurist, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 April 2015, and being the sole shareholder of IXE Platinum Fund (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 183.668, incorporated by deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 267 of 30 January 2014.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

The Sole Shareholder holds all the shares issued in the Company, and has expressly waived any prior convening notice and confirmed having had knowledge of the agenda set out below so that the Sole Shareholder can validly decide on all items of the agenda set out below:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of Mr Lorenzo Gianello, as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by resolution of the sole shareholder of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation) effective on the date hereof.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator Mr Lorenzo Gianello, independent director, residing professionally at 68, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, and to grant him the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended).

The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is relieved by the Sole Shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

He may, under his responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of his powers to be determined by him for a duration determined by him.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that he would consider appropriate.

The Liquidator shall be entitled to a remuneration of ten thousand euros (EUR 10,000) excluding value added tax.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Signé: J. HUSTAIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14933. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077793/61.

(150088969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**La Praline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 177.280.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Christian DEGRAUX, employé privé, né à Namur (Belgique) le 27 avril 1970, demeurant professionnellement à L-8832 Rombach, 13, rue des Tilleuls,

ici représenté par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, dûment représenté par Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée "La Praline S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 177.280, ayant son siège à L-8832 Rombach, 13, rue des Tilleuls, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1617 du 6 juillet 2013.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est le seul associé de la prédite société "La Praline S.à r.l..".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "La Praline S.à r.l." qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant désigne comme liquidateur, Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, mission qu'il accepte.

VI.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'associé de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associé.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que la liquidation de la société "La Praline S.à r.l.." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social précédent la liquidation situé au L-8832 Rombach, 13, rue des Tilleuls.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent vingt euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015077822/47.

(150089207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Jesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.209.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 mai 2015*

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach avec effet au 30 mars 2015.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 mars 2015.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 mars 2015.
4. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire avec effet au 30 mars 2015.
5. M. Christian BUHLMANN, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> avril 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021 avec effet au 30 mars 2015.
6. M. Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021 avec effet au 30 mars 2015.
7. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
8. Mr. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021 avec effet au 30 mars 2015.
9. La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg B 86995, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021 avec effet au 30 mars 2015.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour JESA S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015077801/32.

(150089069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Digital Services XXXVIII 4 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.956.

—  
*Auszüge aus dem abgeänderten Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Gesellschaft geschlossen am 30. April 2015*

Im Rahmen des abgeänderten Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, unterschrieben am 30. April 2015, wurde entschieden die amtierende Komplementärin der Gesellschaft, Somuchmore Holding S.à r.l. vormals Digital Services XXXVIII (GP) S.à r.l. (B194356) durch Somuchmore GP S.à r.l. (B194.469) zu ersetzen.

Demnach erfolgt die Abänderung des folgenden Artikels des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften:

Somuchmore GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B194.469. (die „Komplementärin“).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2015.

Digital Service XXXVIII 4 S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2015078372/22.

(150089865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**JH Automotive, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 97, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.860.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le treize mai

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Jasmin HUREMOVIC, né le 13 novembre 1973 à Banja Luka (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-4750 Pétange, 97, route de Longwy;

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JH AUTOMOTIVE S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-4750 Pétange, 97, route de Longwy, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.860,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1743, page 83629 du 19 juin 2006,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,- €).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associée de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4750 Pétange, 97, route de Longwy.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de mille trois cent trois euros et trente-trois cents (1.303,33-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

*Déclarations générales*

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. HUREMOVIC, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10884. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077804/60.

(150089163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Check Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 43, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 136.096.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Odete Sofia Gonçalves Ribeiro, vendeuse, née à Fafe (Portugal) le 3 décembre 1983, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 79, rue Dr. Klein;

laquelle comparante seul associé de la société à responsabilité limitée "CHECK POINT s.à r.l ", avec siège social à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, le 7 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 585 du 8 mars 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.096,

L'associé représentant l'intégralité du capital social de 12.500 € reparti en cent parts sociales réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Odete Sofia Gonçalves Ribeiro, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 mai 2015. Relation: DAC/2015/8509. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078349/48.

(150090660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---



**Mobile Challenger Intermediate Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.933.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 mai 2015 que:

- d'accepter la démission de M. Stefan Oostvogels de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 07 mai 2015;
- de nommer M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, et ayant son domicile professionnel au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 mai 2015 et ce pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016; et
- de renouveler le mandat d'administrateur de la Société de Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, et ayant son domicile professionnel au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Mme Emanuela Brera;
  - M. François Pfister;
  - M. Libor Voncina; et
  - M. André Krause.
- Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréée, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 47771 a été réélue aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour l'année fiscale 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015077863/28.

(150088936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Hipoteca XXIV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 197.085.

## STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

1. CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015;

2. TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015;

3. TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXIV Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect

any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Transitory provision*

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC, prenamed . . . . .	7,500	7,500.-
TCS II REO (Offshore) LLC, prenamed . . . . .	4,625	4,625.-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prenamed . . . . .	375	375.-
TOTAL . . . . .	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on 1<sup>st</sup> January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on 15<sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### ONT COMPARU:

1. CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé de mai 2015; et

2. TCS II REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006014, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mai 2015; et

3. TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006028, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mai 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXIV Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant

ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.



*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC, prénommée . . . . .	7.500	7.500,-
TCS II REO (Offshore) LLC, prénommée . . . . .	4.625	4.625,-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prénommée . . . . .	375	375,-
TOTAL . . . . .	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, née le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mai 2015. 2LAC/2015/10667. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078520/458.

(150089880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077882/9.

(150089306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Tishman Speyer 100 NOX Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.394.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Millier, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame. Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015078042/45.

(150088349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.063.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077888/9.

(150089050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**AltaFund Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.676.782,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.489.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

I. AltaFund Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.160421, currently holding all of the shares in the Company's share capital (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given on 6 May 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of AltaFund Invest II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, having a share capital of three million six hundred seventy-six thousand seven hundred eighty-two Euro (EUR 3,676,782.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.162489, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 5 October 2011, page 113954, number 2375. The Articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 23 July 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 27 September 2014, page 125921, number 2624.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolution in accordance with Article 200-2:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles, so that it shall read as follows:

" **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11."

**V. Costs and Expenses**

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de mai;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

I. AltaFund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.160421, détenant la totalité des parts sociales de la Société (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 mai 2015.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique d'AltaFund Invest II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de trois millions six cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-deux euros (EUR 3.676.782,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.162489, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 octobre 2011, page 113954, numéro 2375. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 septembre 2014, page 125921, numéro 2624.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par la présente la résolution écrite suivante conformément à l'Article 200-2:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

- 10.1 Si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- 10.2 En cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;
- 10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11."

#### V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, le jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui est connu par le notaire soussigné par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné ont ensemble signé cet acte.

Signé: S.LECOMTE, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8549. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079009/99.

(150091063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

#### **OAK International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.118.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077896/9.

(150089105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**OCM Starfish Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2015.

Référence de publication: 2015077913/10.

(150089338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.015.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

BJT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, having its registered office at ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Poland, registered with the «Krajowy Rejestr Sadowy» under the number 0000475052,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BJT S.à r.l. having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated July 30<sup>th</sup>, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Associations et des Sociétés number 911 September 5<sup>th</sup>, 2003,

registered with the Trade and Companies of Luxembourg B 95.015 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and holds the entire share capital, has requested the undersigned notary to enact the resolutions contained in the following agenda:

*Agenda:*

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to bring it down from its present amount of one hundred and four thousand three hundred Euros ( EUR 104,300.-) represented by four thousand one hundred and seventy-two (4,172) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to seventy nine thousand three hundred Euros (EUR 79,300.-), by the cancellation of one thousand (1,000) shares;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital, by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to bring it down from its present amount of one hundred and four thousand three hundred Euros ( EUR 104,300.-) represented by four thousand one hundred and seventy-two (4,172) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to seventy nine thousand three hundred Euros (EUR 79,300.-), by the cancellation of one thousand (1,000) shares.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at seventy nine thousand three hundred Euros (EUR 79,300.-) represented by three thousand one hundred seventy-two (3,172) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

**A COMPARU:**

BJT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, ayant son siège social à ar ul. Wlodkowica, 10, lok. 5, 50-072 Wroclaw, Pologne, enregistrée auprès de «Krajowy Rejestr Sadowy» sous le numéro 0000475052,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de BJT S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°911 le 5 septembre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 95.015 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et détenant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre mille trois cents euros (104.300,- EUR), représenté par quatre mille cent soixante-douze (4.172) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à soixante-dix-neuf mille trois cents euros (79.300,- EUR) par annulation de mille (1.000) parts sociales et par;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre mille trois cents euros (104.300,- EUR), représenté par quatre mille cent soixante-douze (4.172) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à soixante-dix-neuf mille trois cents euros (79.300,- EUR) par annulation de mille (1.000) parts sociales et par.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf mille trois cents euros (79.300,-EUR) représenté par trois mille cent soixante-douze (3.172) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR)

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079157/99.

(150090476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.755.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015077956/11.

(150088804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**HSB Invest SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 197.202.

—  
STATUTS

*Extrait*

**1. Date de constitution.** La société a été constituée en date du 29 mai 2015

**2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est HSB INVEST SCSp.

**4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**5. Objet social.**

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts, de garanties et sûretés de toute nature ou forme.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.

**7. Associé commandité.** HB Sp. z o.o, société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 25/40 ul Zablocie, 30-701 Cracovie (Pologne) et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000559456.

**8. Gérants**

*a. Gérants de classe A:*

- M. Raphaël BENAYOUN, gérant de sociétés, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

*b. Gérants de classe B:*

- M. Pawel DZIUBASIK, administrateur de sociétés, né le 17/03/1979 à Zakopane (Pologne) et demeurant au 77A, Srodkowa, 34-405 Bialka Tatrzenska (Pologne)

- M. Damian Piotr DZIUBASIK, administrateurs de sociétés, né le 09/01/1981 à Zakopane (Pologne) et demeurant à 181, Srodkowa, 34-405 Bialka Tatrzenska (Pologne)

**9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015081446/44.

(150092973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Nbim Karl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 340.997,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.039.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.744 (the “Sole Shareholder”).

here duly represented by Myriam Olivié, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “NBIM Karl S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 188.039, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 16 June 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2271 dated 26 August 2014 (the “Company”). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary on 19 September 2014 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3236 dated 4 November 2014.

II.- That the 340,997 (three hundred forty thousand nine hundred ninety-seven) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

**“ 19. Supervisory Council.**

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company’s affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”;

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and



vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

**“ 19. Supervisory Council.**

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company’s affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

*Third resolution*

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 160.744 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivié, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée “NBIM Karl S.à r.l.” ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 188.039, constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2271 du 26 août 2014 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3236 du 7 novembre 2014.

II. Que les 340.997 (trois cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

**« 19. Conseil de surveillance.**

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

**« 19. Conseil de surveillance.**

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8897. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081656/151.

(150093701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**QS HIExpress GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 182.741.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.529 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Johan Orsinet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, which shall be remain attached to the present deed to be registered with it,

being the sole shareholder of QS HIExpress GP, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B182.741, whose share capital is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 6<sup>th</sup> December, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 252 dated January 28<sup>th</sup>, 2014.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Sole Shareholder, has requested the undersigned notary to record as follows:

*Sole Resolution*

The Sole Shareholder is the sole holder of all of the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with no par value in issue in the Company.

The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

The Sole Shareholder noted that the Company was established to act as general partner of QS HIExpress SLP, a Luxembourg special limited partnership, whose registered office is at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B184.474 (the "Partnership"). The Sole Shareholder noted that the Partnership never conducted any business and was therefore dissolved on 31 March 2015.

The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Company, to acknowledge the state of the Company's assets and liabilities, to have all assets of the Company transferred to itself, to assume the function of the liquidator and to assume the obligations of the Company which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Company is closed.

The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date and that the books and documents of the Company shall be ledged during a period of at least five years at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

QUILVEST & PARTNERS, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.529 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Johan Orsinet, maître en droit, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'associé unique de QS HIExpress GP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B182.741, au capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), (la «Société») et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 252, daté 28 janvier 2014.

La partie comparante, agissant en qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts de la Société.

L'Associé Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

L'Associé Unique prend acte que la Société a été établie pour agir en tant que associé gérant commandité de QS HIExpress SLP, une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.474 (la "Société en Commandite"). L'Associé Unique prend acte que la Société en Commandite n'a jamais eu d'activité et a été dissoute le 31 mars 2015.

L'Associé Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique, d'assumer la fonction de liquidateur et d'assumer les obligations de la Société résultant de ces actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ORSINET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11100. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077961/88.

(150089735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Accent Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 193.131.

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mai 2015*

Nomination de deux gérants pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Alexei SEMENOV, né le 03.06.1969 à Leningrad (Russie), demeurant au 21, Lynton Avenue London, W13 OEA, en tant que gérant de catégorie B.

- Monsieur Solon SOLOMONIDES, né le 23/05/1980 à Lefkosia (Chypre), demeurant au 26, Pentadaktylou, 1016 Lefkosia, en tant que gérant de catégorie B.

Suite à ces nominations, Monsieur Philippe Vanderhoven est attribué à la catégorie de gérant A.

Dès lors, la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ACCENT INVESTMENTS S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015079045/20.

(150090441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Saale Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.983.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saale Wohnen S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015077983/11.

(150089298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**NBIM Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 931.417,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 185.801.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.  
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.744 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivié, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Marcel S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 185.801, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 28 March 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1453 dated 5 June 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 17 July 2014 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2625 dated 27 September 2014.

II.- That the 931,417 (nine hundred thirty-one thousand four hundred seventeen) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

**" 19. Supervisory Council.**

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.";

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

**“ 19. Supervisory Council.**

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

*Third resolution*

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 160.744 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivie, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée “NBIM Marcel S.à r.l.” ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 185.801, constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1453 du 5 juin 2014 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2625 du 27 septembre 2014.

II. Que les 931.417 (neuf cent trente-et-un mille quatre cent dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

**« 19. Conseil de surveillance.**

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.
4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

**« 19. Conseil de surveillance.**

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8879. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081658/151.

(150093609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Arc Etoile, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg E 918.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2015, enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 mai 2015, 1LAC/2015/14982,

- que la répartition de parts est la suivante:

1) Madame Carole WAGENER, Référendaire à la Cour de Justice Européenne, demeurant à L-5855 Hesperange, 5, rue Jos Sunnen, née à Luxembourg, le 20 avril 1971:

Trente-trois parts en pleine propriété . . . . . 33 parts (pleine propriété)

Dix-sept parts en nue propriété . . . . . 17 parts (nue propriété)

2) Monsieur Jo WAGENER, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 14, rue Jean-Pierre Brasseur, né à Luxembourg, le 24 juin 1975:

Trente-trois parts en pleine propriété . . . . . 33 parts (pleine propriété)

Dix-sept parts en nue propriété . . . . . 17 parts (nue propriété)

3) Monsieur Tom WAGENER, demeurant à L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund:

Trente-quatre parts en usufruit . . . . . 34 parts (usufruit)

- que l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, et Madame Béatrys Cleeren, sans état particulier, née à Alken, Belgique, le 24 janvier 1942, demeurant ensemble à L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund, comme gérants de la société.

- que Madame Carole WAGENER, prénommée et Monsieur Jo WAGENER, prénommé, ont été nommés comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077994/29.

(150088919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.137.557,20.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

—  
Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 3 mars 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte également des résolutions des associés de la Société en date du 16 avril 2015 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2015 sur les comptes du dernier exercice clos:

- Monsieur Laurent Guérineau, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur François Pfister, domicilié professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Bertrand Michaud, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

- Monsieur Frans Tieleman, domicilié professionnellement au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 mai 2015.

ECIP Agrée Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015079338/25.

(150090843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 5 janvier 2015, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant désormais son adresse professionnelle au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mars 2015, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le mandat de Christophe Gaul avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

2. Le mandat de Amos Pickel avec adresse professionnelle au 5, Mul Hayam Street, 46920 Arsuf, Israël, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

3. Le mandat de Randolph John Anderson avec adresse professionnelle au 42 Ocean Village Avenue, Royal Sunset Building, Royal Ocean Plaza, Appartement 504, GBZ - Gibraltar, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

4. Le mandat de Tomer Bentzion avec adresse professionnelle au 5, Andersen Street, appartement 16, Tel Aviv, Israël, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

5. Le mandat de Gary Wee avec adresse professionnelle au 7500A, Beach Road, 19959 Singapour, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

6. La démission de Dan Volpert avec adresse professionnelle au 12 Simtat Hatsiv'oni St, Rishpon 46915, Israël de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée par les actionnaires avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015078001/34.

(150088935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.494.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 12 mai 2015*

*Résolution*

Madame JENTGES Liliane, née le 27/01/1953 à Buschdorf, domiciliée à B-6791 Athus, rue de Rodange 72, ci-après dénommée Le Cédant;

Madame CURCI Tatiana, née le 17/06/1981 à Luxembourg, domiciliée à B-6791 Athus, rue du Tumulus 1, ci-après dénommée Le Cessionnaire;

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, 1 part sociale en pleine propriété et une part en usufruit de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AGENCE IMMOBILIERE MCM S.à.r.l. ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.494.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015079063/20.

(150090806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Schroeder & Associés, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 69.336.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 29 septembre 2014*

4. Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société G.S.L. Révision S.à r.l. dont le siège se trouve 7, Rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, inscrit sous le N° B 156.640 en remplacement de la société Statera Audit S.à r.l.. Il vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

5. et 6.

Le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude BELCHE,

Monsieur Marc FEIDER,

Monsieur Thierry FLIES,

Monsieur Jean HANNES,

Monsieur Fernand HUBERT,

Monsieur Robert JEWOROWSKI,

Monsieur Antoine PESCH,

Monsieur Adrien STOLWIJK,

Monsieur Marc THEISEN,

Monsieur Serge WELSCHER,

Monsieur Paul WEYDERT,

Monsieur Claude ZIPFEL,

Monsieur Oliver ZIRNHELD.

de l'administrateur délégué, président et administrateur Monsieur Gaston FLESCHE sont renouvelés et viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHROEDER & ASSOCIES SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2015078009/32.

(150088770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Dundeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 26 mai 2015 que M. Shi Young Lee a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société, avec effet au 8 mai 2015, et que ce dernier a été remplacé par M. Kim Jong Min, né à Séoul, Corée du Sud, ayant son adresse professionnelle au 10F, 23-10 Yeouido-dong, Yeongdeungpo-gu, Séoul, Corée du Sud, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 8 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des membres suivants:

- M. Kim Jong Min, gérant A;

- Mme Sonia Baldan, gérant A;

- M. Elvin Montes, gérant A;

- M. George Valentini, gérant B;

- M. Cengiz Coelhan, gérant B; et

- M. Andreas Mischler, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
 Dundal (International) 12 S.à r.l.  
 Référence de publication: 2015078377/22.  
 (150089620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Stradivari Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.  
 R.C.S. Luxembourg B 106.766.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Stradivari Advisors S.A. vom 06.01.2015  
 betreffend der Verlängerung der Verwaltungsratsmandate*

(...)

1. Verlängerung der Verwaltungsratsmandate

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Verwaltungsratsmandate der folgenden Personen um 5 Jahre bis zum 10.01.2020 zu verlängern:

Als geschäftsführende Mitglieder des Verwaltungsrates (Kategorie A):

Uwe Truppel, Kategorie A

Geboren am: 03.07.1969 in Saarburg (Deutschland)

Wohnhaft in: In den Brühlmorgen 15; 54456 Tawern (Deutschland)

Regis Weiler, Kategorie A

Geboren am: 26.10.1969 in Forbach (Frankreich)

Wohnhaft in: Hauptstrasse 2, 54439 Saarburg (Deutschland)

Als nicht geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (Kategorie B):

Helmut Peuser, Kategorie B

Geboren am: 09.05.1959 in Erbach J Bad Camberg (Deutschland)

Wohnhaft in: Wacholderweg 2; 54329 Konz (Deutschland)

(...)

Luxemburg, den 21.05.2015.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

Uwe Truppel / Regis Weiler

Référence de publication: 2015078033/28.

(150089368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Altice Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
 R.C.S. Luxembourg B 197.134.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Altice S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 183.391,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Altice Luxembourg SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management, development and sale of those participations. The Company may in particular acquire and sell, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. The Company may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may issue convertible funding instruments and warrants. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, subsidiary or affiliate, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object (including without limitation the performance of any kind of services to its subsidiaries).

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

##### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

##### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

##### 7.4. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the chairman, (ii) the joint signature of any two directors or (iii) by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

#### Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholders

##### **Art. 10. General Meetings of shareholders.**

###### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

**Art. 11. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of June of each year at 2.00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 13. Auditors.**

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provision**

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December two thousand and fifteen.

### *Subscription and payment*

Altice S.A., represented as stated above, subscribes for three million one hundred thousand (3,100,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as director and chairman of the Company for a period of six (6) years:

- Jérémie BONNIN, director, born on June 30, 1974 in Paris (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. The following are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Emilie SCHMITZ, companies' manager, born on February 8, 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Laurent GODINEAU, companies' manager, born on June 17, 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. DELOITTE Audit, a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 67895 is appointed as approved external auditors (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015.

4. The registered office of the Company is located at 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Altice S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391,

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Altice Luxembourg SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).



## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.4. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par (i) la signature individuelle du président, (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs ou (iii) par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaires**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre deux mille quinze.

#### *Souscription et libération*

Altice S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions cent mille (3.100.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

#### *Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur et de président de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Jérémie BONNIN, administrateur, né le 30 juin à 1974 à Paris (France), dont l'adresse professionnelle est située au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Emilie SCHMITZ, gérant de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), dont l'adresse professionnelle est située au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Laurent GODINEAU, gérant de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), dont l'adresse professionnelle est située au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. DELOITTE Audit, un société luxembourgeoise, ayant son siège social situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 67895 est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

4. Le siège social de la Société est établi au 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G.SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079019/566.

(150090810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078040/10.

(150089052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.532.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Monte Cristo SICAV-FIS" (the "Company"), a société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé in the form of a société anonyme, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, (RCS Luxembourg B 153.747) incorporated by a notarial deed on June 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1583 of August 4, 2010.

The meeting was presided by Mrs Katie AGNES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then appointed as secretary Mrs Maud PEIXOTO, private employee, residing professionally in Luxembourg,

and the meeting elected as scrutineer Mrs Eva-Maria MICK, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices published as follows:

a) In the Mémorial C

on April 10, 2015

on April 27, 2015

b) In the Luxemburger Wort

on April 10, 2015

on April 27, 2015

c) In the Tageblatt

on April 10, 2015

on April 27, 2015

2 The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

3 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

(1) decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect;

(2) decision to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Mr Michael JJ Martin or Mr Eric Collard, with full power of substitution, each of them having individual power to represent Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, as liquidator of the Company (the Liquidator), subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF);

(3) decision to (i) confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act); (ii) authorise the Liquidator to carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Shareholders; (iii) authorise the Liquidator to delegate, under its own responsibility, its powers, for specific operations or task, to one or several persons or entities; and (iv) authorise the Liquidator to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act;

(4) decision to (i) instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation of the Company; (ii) authorise the Liquidator, under its own responsibility, to delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies; and (iii) acknowledge that the Liquidator must not draw up an inventory and may rely on the books and accounts of the Company;

(5) decision to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, the current auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company (the Auditor) as auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company in respect of the liquidation of the Company.

4. As it appears from said attendance list, 10.559,662 shares out of 40.851,465 shares in issue in the Company are represented at the present general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for March 31<sup>st</sup>, 2015 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, (RCS Luxembourg B 165178), represented by Mr Michael JJ Martin or Mr Eric Collard, with full power of substitution, each of them having individual power to represent Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, as liquidator of the Company (the Liquidator).

*Third resolution*

The meeting resolves to:

(i) confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act); (ii) authorise the Liquidator to carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Shareholders; (iii) authorise the Liquidator to delegate, under its own responsibility, its powers, for specific operations or task, to one or several persons or entities; and (iv) authorise the Liquidator to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to: (i) instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation of the Company; (ii) authorise the Liquidator, under its own responsibility, to delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies; and (iii) acknowledge that the Liquidator must not draw up an inventory and may rely on the books and accounts of the Company.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, the current auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company (the Auditor) as auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company in respect of the liquidation of the Company.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Signé: K. AGNES, M. PEIXOTO, E.-M. MICK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15992. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081603/98.

(150093486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.744,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.414.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame. Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015078043/46.

(150088351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**Prime Invest I, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

—  
Le siège social du commissaire aux comptes de la société AUDIEX S.A. est 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Référence de publication: 2015083538/8.

(150096013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.